



TERRITOIRE A ENERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE

Convention particulière d'appui financier

Signature programmée en juin 2016

Qu'est ce qu'un « Territoire à Energie Positive »

- ▶ Il s'agit d'un territoire qui choisit de s'investir dans un programme d'actions pouvant porter sur les domaines suivants :
 - la réduction de la consommation d'énergie dans les bâtiments ;
 - la diminution des émissions de gaz à effet de serre dans les transports ;
 - une gestion plus durable des déchets et le développement de l'économie circulaire;
 - La production des énergies renouvelables locales;
 - la préservation de la biodiversité, des paysages et la promotion de l'urbanisme durable ;
 - l'éducation à l'environnement et la participation citoyenne.

L'appel à projet national

- ▶ L'appel à projets Territoire à Energie Positive a été lancé en septembre 2014, le dispositif permet aux territoires d'être accompagnés et orientés par l'Etat dans leurs actions.

Le dossier d'appel à projet 2014 avait :

- ▶ identifié quelques pistes d'actions (en prolongement des actions engagées par la CCV en 2013),
- ▶ fait état d'une stratégie (faire du TEPCV le support d'une politique d'aménagement et d'urbanisme)
- ▶ Indiqué une volonté politique de s'engager dans la voie du développement durable (que la CCPR a par ailleurs inscrit dans ses statuts « *toutes les actions de la CC devront s'inscrire dans une logique de développement durable.* »)

- ▶ En 2015 la CC est lauréate au titre des territoires dits « en devenir », c'est-à-dire posant les bases de la programmation d'une série d'actions pas tout à fait opérationnelles et bénéficiant d'un appui technique des services de l'Etat pour affiner le projet.

Dans ce cadre la CC a :

- engagé un diagnostic énergétique de territoire (financé à 70% par l'ADEME)
- Poursuivi le travail sur la méthanisation en signant avec la Chambre d'Agriculture une convention d'accompagnement

- ▶ Le 27 avril dernier, le Ministère de l'environnement nous informait que la CC était intégrée pleinement au dispositif des TEPCV et pouvait bénéficier à ce titre d'une subvention de 500 000 € pour mettre en œuvre ses actions.
- ▶ Une convention au travers de laquelle nous nous engageons à mettre en œuvre nos actions a donc été rédigée et sera signée très prochainement avec le Ministère de l'environnement, l'ADEME et la Caisse des Dépôt et Consignations (qui gère le fond spécial pour la transition énergétique).

Actions inscrites dans la convention TEPCV de la CCPR

Le principe des dispositifs TEPCV est d'aider à la mise en œuvre d'actions phares que des collectivités sont en mesure de mettre en place rapidement, dans les trois ans à venir après la signature de la convention.

C'est de la multiplication des actions que l'on pourra obtenir un effet de masse et enclencher une dynamique, amener les acteurs locaux à prendre d'autres initiatives et s'inscrire dans une démarche vertueuse, à plus long terme.

Construction d'un bâtiment à énergie positive - BEPOS

DEPENSES PREVISIONNELLES		RECETTES PREVISIONNELLES	
Nature des dépenses	Montant HT	Nature et origine des financements	Montant HT
Action 1 Construction BEPOS (Travaux)	2 047 377.50 €	DETR 2016	296 527€
	<i>Dont plus-value BEPOS</i>	DETR 2017	274 232 €
	<i>220 000 € HT</i>	Europe LEADER	107 374 €
		Département	107 374 €
		Région ALPC	214 748 €
		Etat TEPCV (70 %x 220 000) :	154 000 €

Objectif :

- Limiter la consommation d'énergie fossile /production EnR
- Réduction des déplacements MFR - Ouvrage témoin

Installation d'une micro centrale hydro-électrique au moulin de la Dronne - EnR

DEPENSES PREVISIONNELLES		RECETTES PREVISIONNELLES	
Nature des dépenses	Montant HT	Nature et origine des financements	Montant HT
Action 2 Etudes préliminaires (devis 8 250 €) et installation microcentrale hydro-électrique (estimation 6000 €/kW pour des installations allant jusqu'à 30 KW)	215 000 €	Etat TEPCV (80 %x 215 000) :	172 000 €

Objectif :

- Production hydroélectrique en autoconsommation
- Ouvrage témoin - mise en valeur

Acquisition de véhicules « propres »

DEPENSES PREVISIONNELLES		RECETTES PREVISIONNELLES	
Nature des dépenses	Montant HT	Nature et origine des financements	Montant HT
Action 3 Acquisition d'un véhicule hybride et véhicule électrique (devis en cours)	35 000 €	Etat TEPCV 80%	28 000 €

Objectif :

- Limiter les émissions de gaz à effets de serre
- En lien avec le déploiement par le SDE des infrastructures de charges pour véhicules hybrides et électriques (6 bornes sur la CCPR)

Etude de thermographie aérienne sur tout le territoire

DEPENSES PREVISIONNELLES		RECETTES PREVISIONNELLES	
Nature des dépenses	Montant HT	Nature et origine des financements	Montant HT
Action 4 Etude thermographie aérienne (devis de 125 000 €)	125 000 €	Etat TEPCV 80%	100 000 €

Objectif :

- Repérage des secteurs à forte déperdition énergétique
- Sensibilisation des particuliers à la rénovation énergétique

Pourquoi une étude de thermographie aérienne ?

- On note une surreprésentation des consommations énergétiques dans le secteur résidentiel.
- L'opération de thermographie aérienne permettra de faire un repérage des déperditions de chaleur par les toitures des bâtiments : habitat parc privé / parc public, patrimoine public, bâtiments industriels et commerciaux, ...
- Ce travail doit permettre de sensibiliser (par des actions fortes de communication) les différents publics concernés par les défauts d'isolation : habitants, élus, bailleurs sociaux, chefs d'entreprise. Les habitants pourront venir consulter les résultats les concernant.
- Les habitants pourront solliciter des conseils via le guichet unique Information et conseil en rénovation Énergétique mis en place par la Communauté de Communes en action n° 5.

Création d'un guichet unique d'information et de conseil sur la rénovation énergétique et la construction durable des bâtiments

DEPENSES PREVISIONNELLES		RECETTES PREVISIONNELLES	
Nature des dépenses	Montant HT	Nature et origine des financements	Montant HT
Action 5 Création d'un guichet unique d'information et de conseil <i>Mise en place de 2 permanences par mois d'un architecte et d'un conseiller info-énergie du CAUE</i> <i>En lien avec la permanence du PIG et le service ADS. Le nombre de permanence pourra augmenter à l'issue de la thermographie.</i>	50 000 € (3 ans)	Etat TEPCV 50%	25 000 €

Objectif :

- permettre une aide individuelle à la décision pour la réalisation de travaux d'amélioration énergétique de l'habitat, de construction économe et pour l'obtention de subventions éventuelles.

Animation globale autour des énergies renouvelables - Bois énergie

DEPENSES PREVISIONNELLES		RECETTES PREVISIONNELLES	
Nature des dépenses	Montant HT	Nature et origine des financements	Montant HT
Action 6 Animation globale autour des énergies renouvelables (bois énergie) – montée en compétence des artisans Partenariat à finaliser avec le CD, FD CUMA et la Chambre des métiers	42 000 € (3 ans)	Etat TEPCV 50%	21 000 €

Le bois-énergie une filière à fort potentiel de développement (économie circulaire)

- ▶ La Communauté de communes a un potentiel en énergie renouvelable et des projets émergent, sur le territoire (éolien, photovoltaïque au sol, méthanisation ...)
- ▶ Il s'agit d'accompagner en parallèle la montée en compétence des artisans locaux dans le domaine de la rénovation énergétique, de la rénovation globale, du chauffage et de la construction durable (bois notamment). En partenariat avec la Chambre des métiers et les organisations professionnelles du bâtiment.

Ex : délocalisation formation FEE-Bat, formation sur le confort thermique (CAUE), accompagnement à la création de groupements d'artisans (Animateur de développement économique) ...